



CHAMPIONNAT M4 2025/2026, par étapes, et fédéral M4 2026.

Le CBDA a décidé, suite à de nombreuses demandes et de façon à dynamiser l'activité de ses licenciés M4, d'organiser un championnat quadrette en plusieurs étapes pour cette division.

Le championnat quadrette M4 et les fédéraux habituels se dérouleront de la façon suivante :

> Les étapes (une, au moins, dans chaque secteur), consistant en des concours spécifiques ouverts aux licencié(e)s M4, F4, U 18 uniquement.

> *A ce jour 16 équipes se sont déclarées volontaires pour ce championnat, ce qui est parfait. Elles vont devoir confirmer leur inscription. (Fiche jointe + chèques : voir organisation financière)*

A l'issue de ce championnat par étapes, 4 équipes seront qualifiées directement pour la journée finale du 21 juin (fédéral habituel). Ces 4 équipes éviteront les poules du samedi.

> Pour toutes les équipes M4 non qualifiées, ayant participé ou non au championnat par étapes, la journée de poules du samedi 20 juin à Moulins qualifiera également 4 équipes pour la journée finale du dimanche 21 juin.

> La journée finale du dimanche 21 juin à Moulins, se déroulera donc en 2 poules de 4 équipes qualifiées, soit par le championnat par étapes, soit par les poules de la veille. Les poules seront constituées avec 2 équipes de chaque origine.

RÈGLEMENTATION :

1- Inscription.

> Seuls les licencié(e)s M4, F4 et U18 sont concernés.

> Lors des étapes, les équipes seront composées de 4 ou 5 joueurs de la même A.S.

> La déclaration d'équipe préalable au championnat, fera apparaître 3 joueurs au minimum (ou 4, ou 5) de M4, F4, ou U18 de la même A.S., les autres joueurs étant des compléments d'équipes choisis librement dans ces catégories, toujours dans la même A.S.

> Pour les rencontres, la composition des équipes sera de deux joueurs de l'équipe déclarée au moins + 3 joueurs compléments d'équipe.

2- Organisation des étapes.

> Les concours-étapes M4 seront déclarés en 16 Q Promotion et donneront donc lieu à 1 point de catégorisation par partie gagnée, ceci pour les points individuels de catégorisation.

> Points de classement: chaque partie gagnée apportera 3 points de classement, sans match nul possible.

> Chaque étape se déroulera en groupes de 4, chaque équipe rencontrant les 3 autres équipes de son groupe. Les groupes seront différents à chaque étape.

> Chaque étape comptera donc 3 parties (3 points par partie = 9 points maximum). A l'issue de ces 3 parties, le club organisateur pourra faire jouer une finale entre les 2 meilleures équipes. Cette finale n'apportera pas de points de classement, mais sera l'occasion d'une remise de trophée et récompenses par le club organisateur.

> En cas de groupe incomplet (3 équipes) les parties non jouées seront comptées gagnées par 13 à 7 ; elles ne donneront pas de point de catégorisation mais attribueront les 3 points de classement.

> Horaires des parties : parties de 2h00 ou 13 points :

1/ 9h30-11h30 Repas 2/ 13h30-15h30 3/ 16h00-18h00

4/ 18h30 : finale à la libre organisation du club organisateur : au nombre de mènes, horaire réduit, horaire normal en 2h00...

> L'affichage des scores sera obligatoire. (Le CBDA étant en mesure de prêter des tableaux de marquage des scores, si besoin)

3- Organisation financière.

> Lors de l'engagement de l'équipe au championnat M4, 4 chèques de 25€ seront donc demandés. Ces chèques seront remis aux responsables de secteur, au moment de l'engagement. L'ordre sera spécifié, il s'agira du club organisateur (voir ci-dessous).

> + un chèque de caution de 100€ qui sera utilisé seulement en cas de désistement d'une équipe au cours de la saison.

> L'engagement pour chaque étape est fixé à 25€ par équipe.

> Les parties gagnées seront primées 30€ (ce qui correspond exactement au coefficient de 1,8 : concours promotion pour le club organisateur).

> En cas de groupe incomplet, les parties non jouées seront primées 15€ seulement.

> Les parties non jouées volontairement ne seront pas primées.

> Le prix du repas est fixé à 18€ maximum préparé par le club ou non.

> Les récompenses de la finale sont laissées à la libre appréciation du club organisateur.

> L'arbitrage et les frais en découlant seront pris en charge par le CBDA.

xxxxxxxxxxxxxx

> Les affiches des étapes seront rédigées par les clubs en respectant les données du CBDA.

> Les résultats des étapes seront visibles sur le site du CBDA.

xxxxxxxxxxxxxx

> Quatre étapes sont désormais définies :

Les équipes engagées sont automatiquement inscrites aux 4 étapes.

Elles doivent adresser à l'avance, au CBDA (ou confier à un des secrétaires du CBD : Marcellin Ricci, Guylaine Germain, JL Chauchot, Patricia Morel, Bernard Brenner) :

> *La fiche d'engagement (qui se trouve en pièce-jointe), dûment complétée.*

> *Le chèque de 100€ de caution.*

> *Un chèque de 25€ pour chacune des étapes ci-dessous :*

1) L'A.B. de Vendat : le samedi 22 novembre avec le Challenge BAJOCCHI
au boulodrome de Cusset. Le chèque sera établi à l'ordre de l'AB Vendat.

2) La boule de Beauséjour-Vichy : le samedi 7 février 2026 : Challenge BARTHELAT.
au boulodrome de Cusset. Chèque à l'ordre de la Boule de Beauséjour-Vichy.

3) L'A.S. Neuilly le Réal : le samedi 28 mars 2026 avec le Challenge BRENNER.
À Neuilly le Réal. Chèque à l'ordre de l'A.S. Neuillysoise Boules.

4) L'U.S.P. Commentry : le samedi 4 avril
Chèque à l'ordre de l'USP Commentry Boules Lyonnaises.

A Vichy, le 24-10-2025.

CBD Allier
1 rue du Bel Air
03200 VICHY
N° SIRET 437 964 513 00018

A ce jour, 16 équipes se sont déclarées volontaires :

> Boule des Glacières de Vichy : 3 équipes
> A.B. Bellerive : 2 équipes
> A.S. Neuilly : 2 équipes

1 équipe :

> B. de Beauséjour-Vichy
> B.A. De Broût-Vernet
> A.B. De Bourbon l'Archambault
> B. Cussétoise
> BS Domérat
> ESB Malicorne-Néris
> IB Magnet
> AB Vendat
> B. Vichyssoise